



RETRAITES

LE PREMIER MINISTRE RESTE « DROIT DANS SES BOTTES » ET RÉAFFIRME QU'IL VEUT LA MORT DES RÉGIMES SPÉCIAUX

FO Énergie et Mines condamne cet aveuglement et appelle à la grève le 17 décembre pour exiger le retrait du projet de système universel par points.

Dans un discours prononcé le 11 décembre au CESE, le Premier Ministre a présenté pendant plus d'une heure le projet du Gouvernement sur les retraites.

S'abritant derrière de grands principes pour **essayer « d'endormir » les citoyens**, il a rappelé la volonté du Président de la République de mettre en œuvre ce projet visant à fondre le régime général et les régimes spéciaux, dont celui des IEG, dans un régime unique par points. Il a lourdement insisté sur le fait que le « temps des régimes spéciaux était révolu », marquant ainsi la **volonté idéologique de ce Gouvernement de tourner la page des acquis issus du Conseil National de la Résistance** ! Pour FO Énergie et Mines, c'est inacceptable !

Quant à la prétendue justice sociale qu'incarnerait ce projet, c'est là encore une belle histoire qui ne convaincra que ceux qui veulent bien être convaincus.

Il est vrai que la politique des gouvernements successifs et la fragilisation du droit du travail voulue par le Président de la République ont généré des carrières heurtées. Mais **il est parfaitement possible de conserver le système** en renforçant les droits de ces salariés, en abaissant les seuils de prise en compte pour la validation des droits à la retraite. Car on peut tourner cela dans tous les sens, ce n'est pas la prise en compte de quelques points pour les carrières heurtées qui va leur donner la retraite décente à laquelle ils ont droit comme tous les travailleurs.

En revanche, il s'agit là d'un **beau prétexte pour démanteler notre système de retraites**. Vraiment, c'est une ficelle grossière !

**La vraie réforme sociale serait de lutter contre la précarisation des travailleurs
et non pas de casser leur retraite !**

UN RÉGIME UNIVERSEL AVEC DES PSEUDO-GARANTIES

En effet, aucune des garanties données par le Premier Ministre n'est sérieuse. Quelques exemples :

■ La fixation de la valeur du point :

- Elle serait censée être l'œuvre de partenaires sociaux aux intérêts divergents dans lesquels les syndicats de salariés seraient aux côtés des artisans, des commerçants, des agriculteurs -puisque ce régime ne concerne plus comme aujourd'hui les seuls salariés- . . . , ceci sous le contrôle du Parlement ! Bravo les garanties !

- Il indique que la valeur du point serait progressivement calée sur l'évolution des salaires et plus sur l'inflation. Mais c'est **ce même gouvernement qui a bloqué il y a un an les revalorisations des pensions au-delà de 2000 euros alors que l'indexation des pensions sur l'inflation était prévue par la loi !** Alors sur ce point encore, sa crédibilité est nulle !

■ L'âge de départ à la retraite :

- Il affirme ne pas vouloir toucher à l'âge légal de 62 ans, mais il persiste à vouloir mettre en œuvre un « âge d'équilibre » à 64 ans qui **pénaliserait ceux qui veulent partir à la retraite alors même qu'ils ont toutes leurs annuités !** Ce sont les organisations qui siègeront dans la nouvelle gouvernance de ce régime universel qui devront décider des mesures d'équilibre des régimes, à défaut de quoi gouvernement ou le Parlement s'y substitueront. On a vu ce que cela vient de donner pour la réforme de l'assurance chômage ! Les salariés sont donc prévenus !

En outre, et c'est bien là la preuve que c'est une mauvaise réforme, **le Premier Ministre a dû lâcher du lest suite aux deux journées interprofessionnelles auxquelles FO a activement participé** et il indique maintenant que ce système s'appliquera, comme nous l'avions annoncé hier, pour la plupart des régimes à la génération 1975 alors que le rapport DELEVOYE mentionnait la génération 1963.

UN RÉGIME SPÉCIAL DES IEG QUI MOURRA À PETIT FEU

Sur les régimes spéciaux, le Premier Ministre est resté « droit dans ses bottes » comme son mentor de 1995, Alain JUPPÉ. **Il a affirmé à plusieurs reprises sa volonté de casser ces régimes spéciaux, fruits des combats de nos anciens.** Et ceci sans même tenir compte du fait que le régime des IEG contribue à la solidarité nationale et alors même qu'il est très bien géré. C'est bien la preuve que cette réforme systémique approuvée par la CFDT et l'UNSA est **purement idéologique !**

Pour autant, le Premier Ministre n'a pu méconnaître le rapport de forces créé par les gaziers et électriciens. **Les responsables sociaux des entreprises publiques ont ainsi été reçus dans la précipitation** par le Ministre de Tutelle, Mme BORNE. Voilà ce qu'il en ressort. . .

■ Modalités d'entrée en vigueur de la réforme dans les IEG :

- Les **nouveaux embauchés à partir du 1^{er} janvier 2022** le seraient dans le cadre du régime universel de retraites comme en droit commun.

- Pour les agents en place :

▪ Le basculement des **agents sédentaires aurait lieu pour la génération 1975** comme dans le régime général (Date d'ouverture des droits au 31 décembre 2036).

▪ le basculement des **agents en service actifs concernerait la génération 1980.**

À noter que dans les autres régimes spéciaux (notamment RATP et SNCF), le basculement concernerait selon les informations rendues publiques les générations 1985 ou 1980.

Il y aurait donc **une discrimination entre régimes spéciaux** qui s'ajouterait au caractère inacceptable de la réforme. Ce serait un double scandale !

■ Conversion des droits passés pour les agents basculant dans le régime universel :

Cela concerne les agents qui basculeront au 1^{er} janvier 2025 dans le système universel. Le gouvernement ayant indiqué que les droits acquis à cette date au titre du régime spécial de retraites étant conservés, différents dispositifs sont envisagés :

- **Soit une conversion en points des droits passés** jusqu'au 31-12-2024 avec la prise en compte des six derniers mois, ce calcul étant corrigé avec l'intégration de certains éléments de rémunération, à ce stade inconnu.

- **Soit un calcul fait à la fin de carrière avec pour la période avant 2025**, la prise en compte des années IEG avec les six derniers mois et pour la période postérieure l'application du nouveau système. Ce qui reviendrait à **une double liquidation des pensions**.

■ Introduction d'une mesure paramétrique dans les IEG :

Le Gouvernement veut **appliquer aux IEG le système d'âge d'équilibre comme dans le privé** avec un léger décalage due au fait que la réforme de SARKOZY de 2010 n'est pas encore arrivée à son terme !

En pratique, à partir de 2024 et jusqu'en 2030, par pas de 4 mois par an, **les agents qui partiraient à partir de 62 ans se verraient appliquer une décote d'un niveau indéterminé à ce jour !** Aberrant et scandaleux !

La feuille de route se précise et elle est rude pour les salariés et inacceptable pour FO !

Nous restons résolument hostiles à cette réforme par points voulue par l'UNSA et la CFTD, car **il s'agit là d'une réforme qui casse un des pans essentiels de notre Statut et donc de notre contrat de travail !**

Plus que jamais, nous appelons donc à une journée de grève le 17 décembre pour amener le Gouvernement à retirer ce projet néfaste qu'il veut présenter en Conseil des Ministres dès le 22 janvier 2020 et faire voter par le Parlement en février 2020 !

AGIR, NE PAS SUBIR !